



Careta Conseil

Formation & Accompagnement

Programme

BILAN DE COMPÉTENCES



LE BILAN DE COMPÉTENCES EN QUELQUES MOTS

Il est important, avant toute chose, que cette démarche soit totalement volontaire pour vous. L'idée principale de cet accompagnement est de motiver la source même de vos désirs d'investissement. Autrement dit, de vous accompagner dans **vos capacité à faire des projets, en fonction de vos envies, de vos valeurs, de vos savoirs et de vos compétences.**

En tant que bilan de compétences, **il vous met au centre du dispositif comme acteur principal.** Il comprend trois étapes nécessaires au travail de réflexion. D'abord une rencontre attentive et une définition de la demande précise, puis une analyse de l'expérience, de vos envies et de vos besoins et enfin une synthèse écrite rassemblant vos idées, vos motivations, mais aussi les éléments de l'élaboration de votre projet personnel et les moyens à mettre en œuvre.

Notre engagement est porté sur des valeurs communes :

Respect, créativité, convivialité, professionnalisme, confidentialité et consentement.

POUR TOUTE QUESTION COMPLÉMENTAIRE :

contact@careta-conseil.fr

05.65.35.61.59

Pour toute question spécifique au handicap, contactez Charlène Dezou

Référente Handicap au 07 82 11 41 65.

Objectifs

- ❖ Faire le point, prendre du recul sur son parcours professionnel,
- ❖ Élaborer des perspectives de développement professionnel et personnel, en lien avec ses aspirations et ses valeurs,
- ❖ Nourrir et structurer une réflexion sur son positionnement et son évolution,
- ❖ Détecter et mettre en valeur ses atouts,
- ❖ Identifier ses compétences et les compétences transférables,
- ❖ Repérer les choix possibles et trouver les moyens réalistes de s’y engager,
- ❖ Construire un projet professionnel en cohérence avec le marché de l’emploi,
- ❖ Définir des objectifs et des stratégies d’action claires,
- ❖ Retrouver du sens et de la motivation.

Modalités pédagogiques, moyens et outils

- ❖ Une approche centrée sur l’individu et sa pratique professionnelle et extra-professionnelle
- ❖ Des outils d’exploration favorisant la réflexivité et, selon les consultantes : Big Five, RIASEC-Z, ennéagramme, questionnaire de motivation, test de personnalité, etc.
- ❖ Un accès à des ressources numériques via le site www.careta-conseil.fr et un lien envoyé en début de bilan.
- ❖ Un réseau constitué de nos partenaires et d’anciens bénéficiaires pour les enquêtes métier
- ❖ Le respect du secret professionnel et des principes de déontologie liés à l’activité d’accompagnement.

Prérequis : Aucun prérequis n’est demandé.

Organisation et durée

Le bilan de compétences est d'une durée maximale de 24 heures, répartie entre des temps d'entretien et des temps dédiés au travail personnel. Il se déroule comme suit :

- ❖ 1 entretien préliminaire gratuit et sans engagement
- ❖ 14 heures d'entretiens individuels (9 rendez-vous de 1 à 2 heures) répartis sur une durée d'environ 3 mois.
- ❖ 9 heures consacrées au travail personnel (à réaliser entre chaque séance)
- ❖ 1 heure de rendu de synthèse et conclusion du bilan
- ❖ 1 heure d'entretien de suivi du.de la bénéficiaire à 6 mois :

Il peut se réaliser en présentiel, à distance ou en mixte

Le bilan s'organise selon la méthodologie suivante :

1) La phase préliminaire : Notre première rencontre

Cette séance a pour objectif de permettre au.à la bénéficiaire de s'engager avec discernement dans la démarche :

- Présentation mutuelle du.de la consultant.e référent.e et du.de la bénéficiaire
- Analyse de la demande de la personne et de ses attentes
- Présentation des objectifs du bilan de compétences
- Présentation du déroulement général du bilan et des méthodologies employées
- Définition du cadre de travail
- Réponse aux questions diverses

2) La phase d'investigation :

- RDV 1 - 2 h** : Entretien sur **le parcours de vie** :

L'analyse de votre parcours, des métiers et des réalisations personnelles.

Travail inter séance estimé à 1h00. Remplir le Carnet 1.

- RDV 2 - 1h30** : Retour sur les écrits du *Carnet 1*: **Motivations, projections et attentes.**

Travail inter séance estimé à 1h00. Remplir le Carnet 2.

- RDV 3 - 1h30** - Retour sur le Carnet 2 : **Besoins, intérêts et priorités.**

Travail inter séance estimé à 1h30. Remplir le Carnet 3.

- RDV 4 - 1h30** - Retour sur Carnet 3 : **Valeurs, confort et personnalité.**

Travail inter séance estimé à 2h. Remplir le Carnet 4.

- RDV 5 - 2h** : Retour sur *Carnet 4* : **Expériences et Compétences.**

Travail personnel estimé à 1h00. Remplir le Carnet 5. Phase de terrain et enquête métiers.

- RDV 6 - 1h30** : Retour sur Carnet 5 : **Se projeter.**

Travail inter séance estimé à 1h30. Remplir le Carnet 6. Phase de terrain et enquête métiers.

- RDV 7 - 1H30** : Retour sur le Carnet 6 : **Formulation de projet.**

Travail personnel estimé à 2h. Phase de terrain et enquête métiers.

- RDV 8 - 1H30** : **Élaboration du plan d'action.**

3) La phase de synthèse :

- RDV 9 - 1h : Co-rédaction de la synthèse** d'après la méthodologie d'André Chauvet.
 - Historique du bilan.
 - Quels sont les apports et les réponses amenés par le bilan.
 - Fusion des écrits et récapitulatif des étapes à mettre en œuvre.
 - Prise de rendez-vous à six mois pour faire un point sur le parcours et questionnaire de satisfaction.
 - Remise et signature du document de synthèse.

- RDV 10 - 1h : Retour à 6 mois**

Modalités d'évaluation

- En cours de bilan : points réguliers avec le/la consultant.e dédiés au suivi des acquis ainsi qu'à l'avancement de la réflexion.
- En fin de bilan : questionnaire de satisfaction.
- 6 mois après la fin du bilan : questionnaire d'évaluation.

Tarifs & Accessibilités :

Tranches tarifaires des bilans de compétences :

| | |
|-----------------------|------------------|
| GPEC / ENTREPRISE | 2160 € |
| CPF | 1980 € |
| Pôle Emploi | 1560 € |
| Financement personnel | 1200€ |
| Autre situation | Sur devis |

→ Le tarif TTC prend en compte l'intégralité des frais administratifs, locatifs et bureautiques pour vous offrir les meilleures conditions de formation possible. Aucun frais de dossier ne vous sera demandé. Pour toute demande complémentaire, n'hésitez pas à nous écrire ou à demander directement auprès de votre conseillère.

Vous êtes intermittent du spectacle ? Vous êtes demandeurs d'emploi inscrit à Pôle emploi ? Vous êtes fonctionnaire ? **Demander notre F.A.Q des financements** pour plus de renseignements ou rendez-vous sur le site internet www.careta-conseil.fr dans la section "F.A.Q des financements".

Accessibilités :

Nous ferons toujours notre possible pour élaborer un programme sur mesure et vous accueillir grâce à des aménagements adaptés. Nous sommes à votre disposition pour toute question. Vous pouvez dès maintenant contacter Charlène Dezou (notre Référente Handicap, psychologue du travail, déclarée à l'Agefiph) au 0782114165. Pour toute autre information, rendez-vous dès sur le site de l'Agefiph. www.agefiph.fr



Rappel concernant la protection des données :

CARETA CONSEIL s'engage à respecter les principes essentiels du Règlement Général sur la Protection des données personnelles (RGPD) et du droit français sur la protection des données personnelles. Cette Politique de protection des données personnelles a pour objet de fournir aux personnes concernées les informations importantes sur la manière dont CARETA CONSEIL traite leurs données personnelles, et sur la manière dont les personnes concernées peuvent exercer leurs droits. Elle vise également à répondre aux exigences de la nouvelle réglementation relative à la protection des données personnelles (Règlement n°2016/679) qui entre en vigueur à compter du 25 mai 2018.

1) Quelles sont les données personnelles collectées ?

Seules les données strictement nécessaires au bilan de compétences pourront être collectées par CARETA CONSEIL. Les données personnelles suivantes pourront être recueillies :

- les données transmises pour une demande d'information
- les données transmises lors de votre entrée en bilan de compétence
- les données recueillies pendant la durée du bilan

2) Combien de temps conservons-nous vos données ?

Vos données personnelles sont recueillies par CARETA CONSEIL pour le temps nécessaire à la réalisation du bilan de compétences et au respect des obligations légales et contractuelles de CARETA CONSEIL.

Les documents issus du bilan de compétences (synthèses, tests...) sont conservés 6 mois après la fin du bilan de compétences puis sont détruits.

Seules seront conservées vos coordonnées ainsi que le devis du bilan de compétences.

3) Comment exercer vos droits ?

Vous avez le droit :

- de demander l'accès et la rectification de vos données personnelles
- de demander la limitation du traitement de vos données personnelles
- de demander la suppression de vos données personnelles
- de demander à exercer votre droit d'opposition
- de formuler des directives post-mortem spécifiques et générales concernant la conservation, l'effacement et la communication de vos données personnelles
- d'exercer votre droit à la portabilité

En cas de demande de suppression de vos données personnelles, CARETA CONSEIL pourra néanmoins les conserver sous forme d'archivage intermédiaire, et ce pour la durée nécessaire à la satisfaction de ses obligations légales, comptables et fiscales et contractuelles, vis à vis de ses partenaires et financeurs.

De manière générale, pour exercer vos droits, veuillez adresser votre demande (en indiquant votre adresse électronique, nom, prénom, adresse postale et une copie de votre pièce d'identité) à CARETA CONSEIL

- par email envoyé contact@careta-conseil.fr
- par courrier postal adressé à Careta Conseil - Puit-Grand 46170 Lhospitalet

Nous vous adresserons une réponse dans un délai d'un (1) mois maximum suivant la date de réception de votre demande.

Vous pouvez aussi, à tout moment, porter réclamation devant la CNIL, l'autorité de contrôle compétente en France :

- 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 Tél : 01 53 73 22 22
- Ou sur www.cnil.fr

4) Révision de la politique de confidentialité

La présente Politique de confidentialité sera actualisée autant que de besoin afin de répondre aux exigences de la réglementation applicable à la protection des données personnelles.